**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**
**LAMBALLE TERRE & MER**
**-22400-**
**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-CINQ JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX* OU DE Mme NATHALIE BEAUVY, PREMIERE VICE-PRESIDENTE.
*Date de la convocation : 19 juin 2024*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Paulette BEUREL, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Daniel COMMAULT, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Annie VALO, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Claudine AILLET donne pouvoir à Alain GENCE,
- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Denis BERTRAND donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BABRO,
- Sylvie HERVO donne pouvoir à Jérémy BOULARD,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Alain GOUEZIN,
- Pierre LESNARD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- David L'HOMME donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Christelle LEVY-ROBERT

**Délibération n°2024-080**

Membres en exercice : 69 Présents : 46 Absents : 23 Pouvoirs : 11

**AFFAIRES GENERALES**
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des délibérations prises par le Bureau dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations octroyées au Bureau par le Conseil communautaire,

**Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau lors de la séance du :

- **21 mai 2024 :**
  - **Procès-verbal du Bureau communautaire**
    - Délibération n°2024-050 – Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 23 avril 2024.
  - **Finances et comptabilité**
    - Délibération n°2024-051 – Octroi de la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°158316 d'un montant de 853 407 € (soit 426 703,50 €) souscrit par la SA HLM « La Rance » auprès de la Caisse des dépôts de consignations, pour la construction de 6 logements locatifs sociaux à Erquy.
    - Délibération n°2024-052 – Octroi de la garantie de Lamballe Terre & Mer à hauteur de 50% pour le remboursement du prêt n°158421 d'un montant de 423 344 € (soit 211 672 €) souscrit par la SA HLM « La Rance » auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'acquisition de 3 logements locatifs sociaux à Lamballe-Armor.
  - **Conventionnement**
    - Délibération n°2024-053 – Conventionnement avec la SAUR et le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable pour le suivi 2024 de l'eutrophisation du lac de Jugon (Jugon-les-Lacs) selon les conditions suivantes :
      - Société SAUR : réalisation de 17 prélèvements pour 2 231 € HT (+ 131 € HT/semaine supplémentaire),
      - Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable : coordination, interprétation des analyses, réalisation d'un bulletin d'information hebdomadaire adressé à Lamballe Terre & Mer, à la Mairie et aux structures utilisatrices du plan d'eau pour 3 276 € HT sur 17 semaines (+ 135 €/semaine supplémentaire).
    - Délibération n°2024-054 – Convention de coopération d'une durée d'un an entre le parquet de Saint-Malo et Lamballe Terre & Mer afin d'instaurer un partenariat « Justice Élus ».

- **4 juin 2024 :**
  - **Procès-verbal du Bureau communautaire**
    - Délibération n°2024-073 – Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 21 mai 2024.
  - **Domanialité**
    - Délibération n°2024-074 – Vente aux enchères sur AGORASTORE (site de vente aux enchères en ligne) d'une benne à ordures ménagères de marque Renault, avec un prix de départ de 5 000 €.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 2 JUIL. 2024

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 3 JUIL. 2024

De la publication le 3 JUIL. 2024

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale